

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 2592

présenté par  
Mme Rossi et Mme Provendier

-----

### ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« être »,

insérer les mots :

« homologuées et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que lesdites pièces détachées soient homologuées, concernant notamment les engins de déplacement et les véhicules mentionnés par l'article.

Il en va de la sécurité des usagers/consommateurs mais aussi des pollutions (sonores et atmosphériques) que pourraient causer la pose de pièces non homologuées.